



Fiche projet

Médecin généraliste à exercice partagé

CCAS de Bourges-CH Jacques Cœur (consultations de conciliation médicamenteuse)

Présentation du Projet

1- Descriptif synthétique du projet porté par l'établissement de santé et la structure ambulatoire

Le CCAS veut faire évoluer son centre de santé infirmier vers un centre de santé polyvalent, concomitamment à ce projet, il fait acte de candidature dans le cadre du volet 2 de la mesure « 400 postes de Médecins généralistes dans les territoires prioritaires ». Il souhaite ainsi contribuer à améliorer la présence de médecins généralistes sur le territoire, actuellement sur Bourges, plus de 4000 personnes n'ont pas de médecin traitant. En s'inscrivant dans le volet 1, le CCAS apporterait sa contribution à l'organisation des soins non programmés.

S'inscrivant dans le cadre des deux volets de la mesure « 400 postes de Médecins généralistes dans les territoires prioritaires », le CH Jacques Cœur peut proposer des missions très diversifiées aux jeunes médecins généralistes intéressés : **16 profils d'activités différents sont proposés au total**. Grâce à ce dispositif, le CH souhaite notamment :

- renforcer les liens entre médecine de ville et équipes hospitalières ;
- faciliter la coordination du parcours du patient ;
- proposer de nouvelles modalités d'exercice aux médecins généralistes.

2- Présentation de structure ambulatoire

- Centre Communal d'Action Sociale de Bourges gestionnaire d'un centre de santé infirmier
- Représenté par : Madame Annie MORDANT, Vice - Présidente
- SIRET du CCAS: **261 800 270 00330**
- Adresse du CCAS: 7, avenue du 11 novembre 1918 18022 BOURGES Cedex
- Mail : ccas@ville-bourges.fr
- Tél : 02.48.23.25.00
- Interlocuteur : BENSIZERARA Saadane – saadane.bensizerara@ville-bourges.fr – 02.48.23.25.23
- SIRET du Centre de Santé : **261 800 270 00298**
- FINESS du Centre de Santé : **180004012**

Description De la structure ambulatoire

La structure ambulatoire est un centre de santé infirmier existant depuis 1978, dont la mission est de dispenser des soins infirmiers au centre et à domicile et de mener des actions de prévention. L'équipe est composée de quatre infirmières dont une Responsable. La volonté de la commune est d'aller vers la création d'un centre de santé polyvalent. Le recrutement d'un médecin à temps plein est prévu, en dehors de ce volet.

Les médecins feront des consultations dans un premiers temps, à terme il est envisagé de faire des visites à domicile pour les personnes dans l'incapacité de venir au centre.

Un secrétariat administratif est prévu, les moyens sont mis à disposition : matériel informatique et accès internet, logiciel métier, téléphone portable ...



Description du territoire

Territoire d'implantation de la structure : le centre de santé est implanté sur la commune de Bourges chef lieu du Département du Cher. Elle fait partie de la communauté d'agglomération : Bourges Plus qui comprend 17 communes.

Situation au regard du zonage : la ville de Bourges comprend deux secteurs en Quartiers Prioritaire de la Politique de la Ville : les quartiers nord (9630 habitants), territoire d'implantation de la structure et le quartier du Val d'Auron (2560 habitants). Les quartiers nord ont bénéficié du Programme de Renouvellement Urbain, un Nouveau PRU est en cours de validation.

Population :

La ville de Bourges compte 66 528 habitants, La communauté d'agglomération Bourges Plus compte 103 304 habitants.

➤ Principales données démographiques

- Structure par âge : une population qui vieillit, la part des personnes de plus de 60 ans augmente : 27,6% en 2014 contre 25,9% en 2010. La part des 20-60 ans diminue (baisse de 3.4%). Toutefois, sur l'ensemble du département du Cher, Bourges reste la ville qui concentre la part la plus importante de jeunes (étudiants ou jeunes actifs). Les 20-39 ans et les moins de 20 ans représentent respectivement 25,2% et 21,8% de la population.
- Taille des ménages et structures familiales : une surreprésentation des personnes seules et des familles monoparentales, 46% de ménages sont composés d'une personne seule. La taille moyenne des ménages reste stable 1.95. Concernant les structures familiales, la tendance à l'augmentation des familles monoparentales se poursuit +6.72% entre 2010 et 2014.
- Activité : une augmentation du nombre de chômeurs depuis 2010
- Les ressources des ménages : un taux de pauvreté de 19,2% au-dessus de la moyenne nationale et départementale, mais comparable à des villes de même taille. Le nombre de bénéficiaires des minima sociaux augmentent. Les prestations CAF représentent 100% des revenus pour 1/5 des allocataires. Le nombre de bénéficiaires de la CMU-C est en hausse de 1,8% entre 2012 et 2015.

Structures de santé sur Bourges

L'offre libérale de soins ambulatoires

- L'offre médicale
 - Médecins généralistes en cabinet principal : 43 dont 9 MEP dont 6 retraités actifs
 - Médecins spécialistes installés en ville : 64 dont 7 retraités actifs
 - Médecins spécialistes temps plein hospitalier avec secteur privé : 31
 - Dentistes : 45
- Pour les soins non programmés :
 - SOS Médecins : 12 médecins
 - Une Maison Médicale de Garde
- L'offre paramédicale
 - Soins infirmiers : 59
 - Masseurs-kinésithérapeutes : 60:
 - Sages-femmes : 3
- Et Pharmaciens :

Les établissements hospitaliers

- Le Centre Hospitalier Jacques Cœur



- Le Centre Hospitalier Spécialisé George Sand
- L'Hôpital Privé Guillaume de Varye situé dans une commune limitrophe Saint Doulchard

L'offre médicosociale

- Mère/enfant
 - La Protection Maternelle et Infantile
 - Le Centre de Planification et d'Education Familiale
- Personnes âgées :
 - 8 Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes (EHPAD) dont 3 publics et 5 privés,
 - 2 Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) publics dont celui du CCAS de Bourges, un Services de Soins Infirmiers à Domicile Innovant (SSIADI) privé
 - 3 Résidences autonomes du CCAS de Bourges
 - Une Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) du CCAS de Bourges
- Personnes en situation de handicap :
La ville de Bourges et des communes limitrophes (Saint Doulchard et St Florent) sont dotées de nombreux établissements et services.
- Addictologie :
 - Deux Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA),
 - Un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD)
- Personnes en situation de précarité :
 - 1 Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) généraliste (intégrée au Centre Hospitalier),
 - 4 Lits Halte Soins Santé (LHSS),
 - 13 Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)

Dynamique territoriale

Une forte dynamique de territoire s'est développée depuis plusieurs années Bourges avec un Contrat Local de Santé, un Conseil Local en Santé Mentale, une coordination gérontologique, une MAIA...

Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé a été créée en 2018 sur le Pays de Bourges

Une Plateforme Territoriale d'Appui est en cours de création.

Une Maison de Santé Pluriprofessionnelle a ouvert ses portes en 2016 sur le secteur sud de Bourges.

Une Maison de Santé Pluriprofessionnelle « ISOA 18 » spécialisée en rhumatologie a été créée sur Saint Doulchard commune limitrophe en 2017

Positionnement de la structure ambulatoire dans son territoire

Le médecin, titulaire d'un doctorat en médecine générale français ou équivalent, est **salarié** du Centre de Santé, géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Bourges Il est inscrit à l'Ordre des médecins.

Il est placé sous l'autorité du Responsable du Pôle Intervention et Développement Social
Il travaille en coopération avec le médecin (à recruter) et les infirmières du Centre de Santé

Il travaille en coopération avec les professionnels médicaux et paramédicaux qui exercent en libéral du territoire.

Il est tenu à des transmissions orales, écrites, à être joignable et à assister aux réunions de coordination auxquelles il est convié



Projet médical de la structure ambulatoire	<p>S'agissant de la transformation d'un centre de santé infirmier en centre de santé polyvalent, le projet médical sera discuté avec les professionnels de santé du territoire (l'articulation avec les médecins libéraux est primordiale)</p> <p>Cette transformation s'articulant autour de trois axes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Dispenser des soins coordonnés permettant une prise en charge globale du patient▪ Participer ou mener des actions de santé publique, de prévention, d'éducation thérapeutique▪ Etre un lieu de formation
Contribution attendue du médecin à la mise en œuvre de ce projet médical	<p>Participer d'une part à l'élaboration du projet de santé du centre de santé polyvalent et d'autre part à la conception du futur bâtiment dans le cadre du projet déposé auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine</p>
Statut proposé et modalités de rémunération	<p>Quotité de temps de travail: 50% Les horaires de travail seront vus en concertation avec le Centre Hospitalier.</p> <p>CCD d'un 1 an renouvelable Rémunération selon grille de la fonction publique territoriale au grade de Médecin Territorial soit 24 000€ nets annuel (traitement indiciaire et régime indemnitaire)</p>
Perspectives d'une poursuite de la collaboration au-delà des deux ans	<p>Pérenniser le poste au-delà des deux ans en allant vers un temps plein au centre de santé ou accompagner le médecin dans une installation en exercice libéral</p>

Et le Centre hospitalier Jacques Cœur

- Représenté par : Madame Agnès CORNILLAULT
- Adresse : 145 avenue François Mitterrand – CS 300 10 – 18020 BOURGES Cedex
- Service : Gériatrie
- Responsable du service : Dr Gaëlle MALARD, Gériatre, Chef de pôle

Description de l'ES

Le Centre Hospitalier Jacques Cœur est un établissement public de santé de santé, établissement support du Groupement hospitalier de territoire du Cher.

- 2ème employeur du département du Cher
- 143 métiers et spécialités médicales
- 1938 professionnels (en Equivalents Temps Plein) dont 179 médecins et internes
- 900 lits et places
- Un plateau technique incluant Scanner et IRM
- Une Unité Neuro-Vasculaire
- Un service de néonatalogie
- De la cardiologie interventionnelle
- Certifié de niveau B par la Haute Autorité de Santé



Le Centre Hospitalier Jacques Cœur déploie une offre de soins publique sur 3 sites :

- L'hôpital Jacques Cœur, 569 lits et 84 places (dont 22 postes de dialyse)
- le site de Taillegrain, dédié à la gériatrie, 264 lits et places
- Le Parc des Gadeaux, 26 places de Services de Soins Infirmiers à Domicile, 22 places d'Hospitalisation à Domicile, Réseaux Ville/Hôpital

**Projet
d'établissement
(éléments relatifs à
l'articulation avec la
ville)**

Projets établis ou en cours d'élaboration dans le cadre du projet d'établissement et du projet médical partagé du GHT :

- convention entre le SAMU et SOS médecins
- maison médicale de garde : accueil des consultants sur certains créneaux horaires, sur orientation du SAMU-Centre 15
- 15 bis assuré par des médecins libéraux : une régulation libérale est assurée sur les périodes de PDSA par des médecins libéraux regroupés au sein d'une association : l'association des médecins régulateurs libéraux du Cher –AMRLC.
- conventionnement avec des médecins correspondants SAMU : ce dispositif a été mis en place pour que ces médecins interviennent hors de leur cabinet à la demande de la régulation départementale, en attente de l'arrivée du SMUR, en raison de l'éloignement du lieu d'intervention.
- réflexion engagée entre le SAMU-Centre 15 et les CPTS pour faciliter les consultations non programmées en ville et ainsi éviter des passages aux urgences inutiles
- équipe mobile gérontologique de territoire : dépistage de la fragilité au domicile des personnes âgées et transmission du plan personnalisé de prévention au médecin traitant pour faciliter l'accompagnement et l'orientation de la personne
- consultations non programmées sur indication du médecin traitant dans de nombreuses spécialités : cardiologie ophtalmologie, pédiatrie etc...
- HAD : toutes les prises en charge sont coordonnées en lien avec le médecin traitant.
- l'animateur territorial de la filière AVC est rattaché au CH Jacques Cœur
- réflexions engagées sur la conciliation médicamenteuse : il s'agit d'un processus qui vise à assurer la continuité médicamenteuse entre les différentes étapes de la prise en charge d'un patient
- développement d'un système d'information hospitalier visant à faciliter le continuum d'accès avec la médecine de ville, les CH du territoire et le patient : création et alimentation du DMP (1^{er} établissement de la région Centre Val-de-Loire), échanges la MSSanté (messagerie sécurisée de santé), consultation du dossier pharmaceutique, développement des usages de la télémédecine (dépistage bucco-dentaire), échange et partage d'images grâce au programme régional MIRC (Mutualisation Images en Région Centre), prises de rendez-vous en ligne
- adhésion au réseau périnat Centre

**Description
du Service de
rattachement du
médecin au sein de
l'ES**

L'activité de consultations de conciliation médicamenteuse sera intégrée au pôle de gériatrie, qui dispose d'une filière gériatrique complète (médecine gériatrique, SSR, USLD, EHPAD, équipe mobile gériatrique intra-hospitalière, équipe mobile gérontologique de territoire, hôpital de jour gériatrique, consultations mémoire, accueil de jour, plateforme de répit) et reposera sur les outils validés avec l'aide des pharmaciens de l'établissement et gériatres du Groupement hospitalier de territoire.



<p>Description de l'activité qui sera confiée au médecin au sein de l'établissement</p>	<p>Consultations de conciliation médicamenteuse :</p> <ul style="list-style-type: none">- consultations organisées suite à un passage aux urgences ou un repérage par l'équipe mobile gériatologique de territoire (dépistage des facteurs de fragilité)- consultations gériatriques destinées à adapter le traitement de la personne âgée vivant à domicile sur la base des outils d'évaluation reconnus au sein de l'établissement- consultations organisées en lien avec les pharmaciens hospitaliers- projet de téléexpertise à mettre en place
<p>Rémunération</p>	<p>Rémunération statutaire : statut de praticien hospitalier contractuel : 4ème échelon majoré de 10% soit 4000 euros net mensuel à proratiser à 50% pour le mi-temps proposé.</p> <p>A la rémunération peut s'ajouter l'indemnisation de la participation aux gardes et astreintes.</p> <p>Facilités d'accès à la formation.</p>

Contacts :

Etablissement de santé : Direction des Affaires Médicales, 02.48.48.59.61

Structure ambulatoire : Responsable du Pôle Intervention et Développement Social 02.48.23.25.23

ARS Centre Val de Loire, Délégation départementale du Cher